

ANNEXE FINANCIERE DEFINITIVE DE REVERSEMENT 2019-2020 pour la promotion 2017-2020

Entre d'une part :

L'Université Lumière Lyon 2, et particulièrement sa composante, l'Institut d'études de travail de Lyon
 sise 86 rue Pasteur – 69635 Lyon cedex 07
 Représentée par sa présidente, Madame Nathalie DOMPNIER
 ci-après dénommée "ULL2-IELT"

Et :

L'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne
 sise 58 rue Jean Parot – 42023 Saint-Etienne cedex 2
 Représentée par son directeur, Monsieur François-Marie LARROUTUROU
 ci-après dénommée "ENISE"

Et :

L'Ecole supérieurs d'art et design de Saint-Etienne
 sise 3rue Javelin Pagnon – 42048 Saint-Etienne cedex 1
 Représentée par son président, Monsieur Gaël PERDRIN
 ci-après dénommée "ESADSE"

Vu la convention ENISE - ESADSE - UNIVERSITE LYON 2 « Parcours Ergodesign® » / pour la promotion 2017-2020 du 6 juin 2018 ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 7 de la convention du 06/06/2018 sur la base des heures effectives prévisionnelles, l'annexe financière est modifiée comme suit :

				LYON 2	ESADSE
1. Frais de gestion et promotion du programme	Taux	Nombre		Montant	Montant
montant forfaitaire par étudiant	350 €	13		4 550,00 €	4 550,00 €
Sous-total 1. Frais de gestion et promotion du programme				4 550,00 €	4 550,00 €
2. Rémunérations des heures d'enseignement	HETD	Coût Brut	Coût chargé	Montant	Montant
2.1. 5 GMA *					
Lyon 2	28	41,41	43,48 €	1 217,44 €	
ESADSE	24	41,41	58,68 €		1 408,32 €
Sous-total 2. Rémunérations des heures d'enseignement				1 217,44 €	1 408,32 €
3. Rémunérations des heures de suivi des apprentis	HETD	Coût Brut	Coût chargé	Montant	Montant
Lyon 2 - 1 suivi	16	41,41	43,48	695,68 €	
ESADSE - 0 suivi	0	41,41	58,68		- €
Sous-total 3. Rémunérations des heures de suivi des apprentis				695,68 €	- €
Total général du reversement				6 463,12 €	5 958,32 €

* Les étudiants de la promotion 2017-2020 sont actuellement en 3ème année du cycle ingénieurs, ce qui correspond à la 5ème année pour l'école (niveau Bac+5)

Les autres articles et annexes de la convention restent inchangés.

Fait en trois exemplaires, à Lyon le

Pour l'Université Lyon 2
 La Présidente

Pour l'ENISE
 Le Directeur

Pour l'ESADE
 Le Président

Nathalie DOMPNIER

F.M.
 LARROUTUROU

Gaël PERDRIAU